

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 28 mai 2018 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Madame Manon Aubry, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent

Absence :

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion extraordinaire du comité exécutif à 19 h 06.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Daigle que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CE14-234-1805

CE14-235-1805

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-236-1805
- 3.01 COMPTES À PAYER 2017-2018
- Madame Manon Lambert propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 03 mai 2018 au 23 mai 2018.
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- 4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL
- 5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES
- CE14-237-1805
- 5.01 PROJET N° 2792 – RÉFECTION DU VESTIAIRE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SAINT-EDOUARD À PLESSISVILLE / CHABOT CONSTRUCTION LTÉE
- Madame Manon Aubry propose :
- QUE le tableau comparatif révisé des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet n° 2792 – Réfection du vestiaire des élèves à l'école Saint-Édouard à Plessisville;
- QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Chabot Construction ltée. (Document numéro CE14-237-1805).
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- CE14-238-1805
- 5.02 PROJET N° 2798 – RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES, DU SecrÉTARIAT ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM À VICTORIAVILLE / GROUPE GAGNÉ CONSTRUCTION INC.
- Madame Sylvie Bilodeau propose :
- QUE le tableau comparatif révisé des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet n° 2798 – Réfection des blocs sanitaires, du secrétariat et de la bibliothèque de l'école secondaire Le tandem à Victoriaville;
- QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Groupe Gagné Construction inc. (Document numéro CE14-238-1805).
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- 6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- CE14-239-1805
- 6.19 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MICHÈLE THIBODEAU
- Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Michèle Thibodeau, enseignante en anglais (champ 08), à l'école secondaire Le boisé. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2018, à 16 heures.
- Unaniment résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

6.01 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE DE SURPLUS DE PERSONNEL,
PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME SANDRA BÉLAND

La résolution a été retirée.

6.02 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE DE SURPLUS DE PERSONNEL,
PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR PASCAL COUTURE

La résolution a été retirée.

6.03 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE DE SURPLUS DE PERSONNEL,
PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME LOUISE LACHAPELLE

CE14-240-1805

Madame Colette Vézina propose que madame Louise Lachapelle, enseignante en mathématiques (spécialité 7), au Centre Monseigneur-Côté, soit non rengagée pour cause de surplus de personnel à compter du 1^{er} juillet 2018, et ce, conformément à la clause 5-8.00 de la convention collective la régissant.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME JULIE
BOISSONNEAULT

CE14-241-1805

Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission de madame Julie Boissonneault à titre d'enseignante au primaire (champ 03), à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville), pour lui permettre d'occuper un poste de directrice adjointe à l'école secondaire Le tandem.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.05 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME KARINE DUPUIS

CE14-242-1805

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission de madame Karine Dupuis à titre d'enseignante en mathématiques et sciences (champ 13), à l'école secondaire Le boisé, pour lui permettre d'occuper un poste de directrice aux écoles Sainte-Anne (Daveluyville) et Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.06 DÉMISSION, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MONSIEUR MARTIN
ST-LOUIS

CE14-243-1805

Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission de monsieur Martin St-Louis à titre de conseiller pédagogique au secteur FP - FGA - SAE, pour lui permettre d'occuper un poste de direction aux écoles de la Croisée (St-Rosaire) et Coeur-Immaculé (St-Valère). Cette démission est effective au 30 juin 2018, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-244-1805 6.07 CRÉATION DE POSTES, PERSONNEL PROFESSIONNEL
- Madame Colette Vézina propose que le Service des ressources humaines procède à l'ouverture de deux postes réguliers à temps plein, 35 heures par semaine, d'orthophoniste aux Services éducatifs Jeunes.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-245-1805 6.08 CRÉATION DE POSTES, PERSONNEL PROFESSIONNEL
- Madame Sylvie Bilodeau propose que le Service des ressources humaines procède à l'ouverture de quatre postes réguliers à temps plein, 35 heures par semaine, d'orthopédagogue aux Services éducatifs Jeunes.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-246-1805 6.09 CRÉATION DE POSTES, PERSONNEL PROFESSIONNEL
- Madame Sylvie Lambert propose que le Service des ressources humaines procède à l'ouverture de quatre postes réguliers à temps plein, 35 heures par semaine, et d'un poste régulier à temps plein, 28 heures par semaine, de psychoéducatrice ou psychoéducateur aux Services éducatifs Jeunes.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-247-1805 6.10 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR GUY VERVILLE
- ATTENDU que monsieur Guy Verville a choisi un programme de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;
- ATTENDU que monsieur Guy Verville a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'il soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;
- ATTENDU que monsieur Guy Verville effectuera 90 % de sa tâche annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;
- ATTENDU que monsieur Guy Verville prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, à 16 heures;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :
- QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de monsieur Guy Verville, ouvrier certifié d'entretien à l'atelier Le boisé, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-248-1805 6.11 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME HÉLÈNE ALLARD
- ATTENDU que madame Hélène Allard a choisi un programme de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU que madame Hélène Allard a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Hélène Allard effectuera 76 % de sa tâche annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Hélène Allard prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, à 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Colette Vézina :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Hélène Allard, ouvrière d'entretien, classe II aux écoles La Myriade J.-P.-H.-Massicotte et Pie-X, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.12 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME ANNICK HÉON

CE14-249-1805

Madame Manon Aubry propose que, du 4 juin 2018 au 3 juin 2019, un congé sans traitement à temps plein, pour réorientation de carrière, soit accordé à madame Annick Héon, secrétaire d'école aux écoles Notre-Dame (Plessisville) et Jean-Rivard (Plessisville), le tout conformément à l'article 5-10.09 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.13 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 07-17), MADAME CARINNE BÉLANGER

CE14-250-1805

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en administration au Service des ressources humaines, soit attribué à madame Carinne Bélanger selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-251-1805
- 6.14 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 08-17),
MADAME MARIE-ÈVE THIBOUTOT
- Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en administration au Service des ressources financières, soit attribué à madame Marie-Ève Thiboutot selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 1^{er} juillet 2018
- Détail
- Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- CE14-252-1805
- 6.15 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME
DENISE MATTEAU-GUILLEMETTE
- ATTENDU que madame Denise Matteau-Guillemette a choisi un programme de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;
- ATTENDU que madame Denise Matteau-Guillemette a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 22 août 2023;
- ATTENDU que madame Denise Matteau-Guillemette effectuera 60 % de sa tâche annuelle, du 22 août 2018 au 21 août 2023;
- ATTENDU que madame Denise Matteau-Guillemette prendra sa retraite au plus tard le 21 août 2023, à 16 heures;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Lambert :
- QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de retraite progressive de madame Denise Matteau-Guillemette, surveillante d'élèves à l'école secondaire Le tandem, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- CE14-253-1805
- 6.16 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL DE
SOUTIEN, MADAME CATHERINE PRATTE
- Monsieur Jean-François Laflèche propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, soit accordé à madame Catherine Pratte, secrétaire à l'école secondaire Monique-Proulx, pour la

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 5-10.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.17 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR RAPHAËL PERRON

CE14-254-1805

Monsieur Jacques Daigle propose que, pour l'année scolaire 2018-2019, un congé sans traitement à temps plein, pour raisons médicales, soit accordé à monsieur Raphaël Perron, tuyauteur, à l'atelier Le boisé.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.18 DÉMISSION, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME MÉLANIE CHABOT

CE14-255-1805

Monsieur Jean-François Laflèche propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission de madame Mélanie Chabot à titre de conseillère pédagogique aux Services éducatifs Jeunes, pour lui permettre d'occuper un poste de direction aux écoles Monseigneur-Grenier et Saint-Paul. Cette démission est effective au 30 juin 2018, à 16 heures.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.20 PLAN D'EFFECTIF 2018-2019, PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL

CE14-256-1805

Madame Manon Aubry propose que le plan d'effectif du personnel de soutien – secteur général affilié au Syndicat du soutien scolaire des Bois-Francs (CSN), pour l'année scolaire 2018-2019, soit adopté tel que présenté dans le document numéro CE14-256-1805.

Unanimement résolu ADOPTÉ

Madame Paulette S. Rancourt dénonce son intérêt et quitte la réunion qui est présidée par monsieur Jacques Daigle.

6.21 PLAN D'EFFECTIF 2018-2019, PERSONNEL PROFESSIONNEL

CE14-257-1805

Madame Sylvie Bilodeau propose que le plan d'effectif du personnel professionnel affilié au Syndicat du Personnel Professionnel de l'Éducation du Coeur et du Centre du Québec (SPPECCQ-CSQ), pour l'année scolaire 2018-2019, soit adopté tel que présenté dans le document numéro CE14-257-1805.

Unanimement résolu ADOPTÉ

Madame Paulette S. Rancourt se joint à nouveau à la rencontre et reprend la présidence.

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-258-1805 6.22 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME DOMINIQUE TARDIF
- Monsieur Jean-François Laflèche propose que, pour l'année scolaire 2018-2019, un congé sans traitement à temps plein, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Dominique Tardif, enseignante en mathématiques et sciences (champ 13), à l'école secondaire Le boisé.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-259-1805 6.23 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME STÉPHANIE LAROCHE
- Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de conseillère pédagogique aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Stéphanie Laroche selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 1^{er} juillet 2018
- Détail
- Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-260-1805 6.24 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 20-17), MONSIEUR FRANÇOIS-RÉGIS BOURBONNIÈRE
- Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicien en organisation scolaire au Centre Monseigneur-Côté, soit attribué à monsieur François-Régis Bourbonnière selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 1^{er} juillet 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 39.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-261-1805

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général